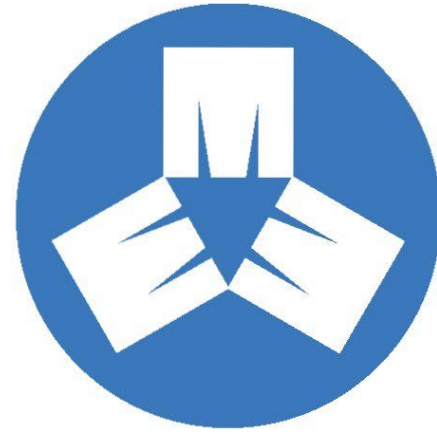




RAPPORT ANNUEL DE LA CESP BILAN DE L'ANNÉE 2025-2026



Le *Rapport annuel* est accessible en ligne (www.cespm.ca). Il est également possible d'en obtenir des exemplaires en communiquant avec la CESPM par la poste, par téléphone ou par courriel.

ADRESSE POSTALE

Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

500, cour Beaverbrook

C. P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, Canada

TÉLÉPHONE

(506) 453-2844

COURRIEL

cespm@cespm.ca

Pour avoir un aperçu de la CESPM et de ses activités, veuillez consulter le site web à l'adresse suivante : www.cespm.ca

ISBN (Book) – 978-1-988264-31-8

ISBN (Digital) – 978-1-988264-32-5

Veuillez communiquer avec nous si vous souhaitez que votre nom figure sur notre liste d'envoi.

NOTRE MISSION

*La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM)
aide les établissements et les gouvernements
à améliorer le milieu d'apprentissage postsecondaire.*

EXTRAIT DE LA LOI SUR LA CESPМ

1. LA COMMISSION DOIT AVANT TOUT, DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS, TENIR COMPTE DE SA RESPONSABILITÉ PREMIÈRE D'AMÉLIORER ET DE MAINTENIR LE MEILLEUR SERVICE POSSIBLE AUX ÉTUDIANTS POUR QU'ILS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UNE ACQUISITION CONTINUE DU SAVOIR, EN

- A. prenant les mesures nécessaires pour garantir des programmes d'études d'une durée suffisante et de meilleure qualité,
- B. privilégiant l'évaluation et l'identification de l'acquis, ainsi que le transfert des crédits, selon le principe que le dédoublement d'efforts n'est pas nécessaire à l'obtention de crédits pour l'apprentissage déjà acquis avec succès,
- C. assurant une transition sans heurt entre les études et le travail,
- D. assurant un accès équitable et approprié aux possibilités d'études, notamment en rendant ces possibilités accessibles à des dates et à des endroits qui conviennent aux étudiants, et
- E. prenant les mesures nécessaires pour assurer la qualité de l'enseignement.

2. LA COMMISSION A POUR FONCTIONS PRINCIPALES

- A. de prendre des mesures destinées à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes universitaires et de l'enseignement offerts dans les établissements qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peuvent comprendre la révision des programmes et des usages suivis dans les établissements pour assurer une telle amélioration et faire des recommandations aux établissements et aux Provinces,
- B. d'assurer la collecte et la tenue des données et des informations ainsi que leur accès pour permettre la responsabilisation des établissements face au public et d'aider les établissements et les Provinces dans leur travail, ce qui, sans limiter la portée de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'établissement de normes en matière de données et de systèmes,
 - (II) l'établissement de prescriptions applicables aux rapports publics et la production de rapports publics, et
 - (III) l'exécution d'études relatives aux politiques gouvernementales, aux préoccupations des établissements et aux questions relatives à l'enseignement postsecondaire, et la prestation de conseils aux établissements et aux Provinces sur ces sujets.
- C. de prendre des initiatives pour encourager entre les établissements et les Provinces une coopération susceptible d'améliorer l'efficacité et l'efficacité du système d'enseignement postsecondaire dans les Provinces, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre
 - (I) l'encouragement des établissements à prendre des initiatives pour offrir des programmes communs, complémentaires et régionaux, et
 - (II) l'encouragement d'ententes administratives, financières et de mise en commun des services qui réduisent les frais généraux des programmes et le prix de revient global pour les étudiants et les Provinces,
- D. de continuer à développer et à administrer les transferts de fonds entre les Provinces pour les programmes régionaux, ce qui, sans limiter la portée générale de ce qui précède, peut comprendre le développement et l'administration d'ententes de financement pour des programmes dispensés en dehors de la région, afin de fournir des possibilités éducationnelles supplémentaires aux étudiants de la région, et
- E. de prendre en charge toutes autres fonctions que peuvent lui assigner les ministres.

3. LA COMMISSION PEUT

- A. fournir des services et remplir des fonctions, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'un ou plusieurs des établissements ou d'une ou plusieurs des Provinces,
- B. fournir des avis et des services, selon ce que peuvent convenir les ministres, à l'intention d'une ou plusieurs des Provinces, dans l'établissement des politiques de financement de l'enseignement postsecondaire, et
- C. recommander aux ministres le nom d'établissements d'enseignement postsecondaire pour les ajouter ou les retirer de la liste prescrite par [le -N.-É] règlement aux fins des définitions « établissements » et « universités » [de l'article 1 - N.-B]; [2002, c. 34, art. 11 - Î.-P.-É.].

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Au nom de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM), nous avons l'honneur de présenter le *Rapport annuel 2025-2026*. Ce rapport met en relief le rôle de la Commission : renforcer la supervision régionale, améliorer la base de connaissances pour faciliter la planification de l'enseignement postsecondaire et aider les gouvernements et les établissements à offrir un enseignement postsecondaire pertinent, responsable et de grande qualité partout dans les Maritimes. Voici quelques-unes de nos réalisations de la dernière année :

Renforcer l'assurance de la qualité et la reddition de comptes

- Publication d'une version actualisée des normes et des critères d'évaluation des programmes ainsi que des exigences en matière de renseignements pour les projets de nouveaux programmes de grade universitaire, de diplôme et de certificat.
- Visite sur place de l'Université Acadia, de l'Université Cape Breton, de l'Université St. Francis Xavier et de l'Université Sainte-Anne dans le cadre du processus d'agrément des programmes de baccalauréat en éducation offerts en Nouvelle-Écosse.
- Visite virtuelle de l'Université Acadia, de l'Université Mount Saint Vincent et de l'Atlantic School of Theology afin de confirmer la pertinence du cadre d'AQ mis en place par chaque établissement pour préserver la qualité de ses programmes et de ses services.

Favoriser une évaluation rapide et uniforme des programmes d'études

- Examen de 59 projets de programmes universitaires; sur les 49 évaluations menées à bien à la fin de l'exercice, 76 % ont été réalisées dans un délai de 4 mois, évaluations de stade I et de stade II confondues. Si l'on retranche le délai d'attente des réponses fournies par les établissements aux questions posées pendant l'évaluation, ce pourcentage passe à 90 %.
- Travail sur un nombre record d'évaluations (31) en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick.

Améliorer des données probantes pour la planification en vue du marché du travail et du système d'enseignement postsecondaire

- Élaboration d'une méthodologie permettant d'arrimer les programmes d'études sur les professions au moyen des résultats des enquêtes auprès des personnes diplômées, y compris une mise en correspondance des codes de la Classification des programmes d'enseignement et de ceux de la Classification nationale des professions.
- Création d'un répertoire exhaustif des programmes de certificat, de diplôme et de grade offerts par les universités de la Nouvelle-Écosse.

Accroître la disponibilité des données régionales sur les personnes étudiantes et les personnes diplômées et leurs résultats

- Diffusion des premiers tableaux normalisés sur les inscriptions et les diplômes décernés pour l'ensemble des collèges publics des Maritimes ainsi que d'un rapport analysant les profils d'inscription chez les étudiantes et les étudiants des collèges des Maritimes de 2017-2018 à 2022-2023.
- Publication de *La promotion de 2018, six ans plus tard : Poursuite des études après un premier grade*, un rapport portant sur les études après l'obtention d'un premier grade.
- Diffusion d'un rapport comparatif sur les résultats de l'enquête du Consortium canadien de recherche sur les étudiants, démontrant les différences entre les réponses des personnes inscrites en première année dans 14 universités des Maritimes et celles des personnes étudiant dans 28 universités à l'extérieur des Maritimes.

L'évolution des besoins en apprentissage, de la demande de main-d'œuvre et des pressions financières oblige les gouvernements et les établissements à constamment s'adapter à de nouvelles réalités. Malgré ces perpétuels changements, la Commission demeure résolue à soutenir la qualité, la reddition de comptes et la prise de décisions éclairées partout dans le secteur de l'enseignement supérieur des Maritimes. Nous tenons à remercier les trois gouvernements provinciaux des Maritimes de leur soutien indéfectible. Nous sommes également redevables aux membres de la Commission et aux membres des comités, qui donnent généreusement de leur temps et de leur expertise. Enfin, nous témoignons toute notre gratitude au personnel de la CESPM pour son professionnalisme, sa diligence et son dévouement.

Sincèrement,



Jocelyn Yerxa

Présidente



Catherine Stewart

Directrice générale

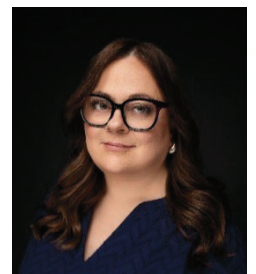


TABLE DES MATIÈRES

LA COMMISSION 1

- À propos de la CESP..... 1
- Cadre opérationnel..... 1
- Plan d'activités pluriannuel..... 1
- Aperçu financier 1

ASSURANCE DE LA QUALITÉ..... 3

- Évaluation des programmes..... 3
 - Approbations conditionnelles 4
 - Durée du processus décisionnel 6
- Vérification de l'assurance de la qualité 7

DONNÉES ET RECHERCHE 8

- Collecte de données..... 8
 - Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)..... 8
 - Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD) 9
 - Autres sources de données 9
- Produits statistiques et de recherche..... 9
 - Statistiques des universités..... 9
 - Statistiques des collèges 10
 - Couplage des dossiers 10
 - Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes..... 10
 - Demandes personnalisées..... 11
 - Données ouvertes 11

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS..... 13

- Action coopérative 13
 - Présentations 13
 - Comités, groupes de travail et associations 14
 - Entente du réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIE) 14
- Services aux provinces 15
 - Projets de collaboration avec des partenaires 15
 - Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard 15
 - Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse..... 15
 - Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse..... 16
 - Examen des programmes universitaires de la Nouvelle-Écosse 16
 - Collecte de données sur l'apprentissage expérientiel pour Avenir NB..... 16

ANNEXES 17

- Annexe A - Composition de la Commission et de ses comités..... 17
- Annexe B - Personnel de La Commission 18
- Annexe C - États financiers vérifiés 18

LA COMMISSION

À PROPOS DE LA CESPM

Fondée en 1974, la Commission est un organisme indépendant qui rend des comptes aux ministres responsables de l'enseignement supérieur dans les Maritimes. Elle a pour mission d'aider les établissements et les gouvernements à améliorer le milieu de l'apprentissage postsecondaire. Ses fonctions principales sont l'assurance de la qualité, les données et la recherche, l'action coopérative et la prestation de services aux provinces.

La Commission est formée de 20 membres représentant les universités, le public (y compris la population étudiante) et les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. La personne siégeant au poste de DG agit comme membre d'office sans droit de vote. À la fin de l'exercice, la Commission comptait 16 employées et employés. [L'annexe A](#) renferme la liste des membres de la Commission, et [l'annexe B](#), la liste des membres du personnel.

En 2025-2026, la Commission s'est réunie à six reprises :

- Le 30 avril 2025 (réunion virtuelle)
- Le 25 juin 2025 (réunion en présentiel à Moncton, au N.-B.)
- Le 27 août 2025 (réunion virtuelle)
- Le 8 octobre 2025 (réunion en présentiel à Moncton, au N.-B.)
- Le 26 novembre 2025 (réunion virtuelle)
- Le 11 février 2026 (réunion virtuelle)

CADRE OPÉRATIONNEL

Grâce à son cadre opérationnel, la Commission s'appuie en grande partie sur un réseau de plus de 50 intervenants (entre autres, le conseil de la Commission, le comité mixte avec l'Association des universités de l'Atlantique [AUA] ainsi que divers comités et groupes de travail). Vous trouverez la liste des membres des comités à [l'annexe A](#). Les cadres de référence sont accessibles en ligne www.cespm.ca. La Commission obtient la contribution d'autres intervenants lors d'ateliers, de forums et de réunions, en plus de solliciter des commentaires officiels au moyen de divers outils (par exemple son processus de distribution des programmes, des consultations sur diverses politiques ou des lignes directrices).

Ce cadre permet de veiller à ce que les politiques, les processus d'assurance de la qualité, les données et les rapports de la Commission soient pertinents, pratiques et adaptés aux besoins des gouvernements et des établissements. La CESPM mobilise les intervenants au fil de son développement et de ses activités, de manière à améliorer la qualité de son travail, à accroître sa transparence et sa crédibilité, à favoriser la collaboration du secteur tout entier et à accroître les probabilités que ses produits soient utilisés pour orienter l'élaboration de politiques, la planification et l'amélioration continue.

PLAN D'ACTIVITÉS PLURIANNUEL

Le [Plan d'activités pluriannuel de 2022-2023 à 2024-2025](#) de la Commission a été prolongé d'un an de façon à englober l'exercice 2025-2026; il a été augmenté d'un plan d'action stratégique et d'un plan opérationnel actualisés pour 2025-2026. La Commission y présente ses stratégies d'amélioration et les activités qu'elle compte entreprendre pour les mettre en œuvre, de même que ses objectifs et les travaux nécessaires à l'exécution de son mandat opérationnel. Le présent rapport annuel fait un survol des progrès réalisés par la Commission dans l'application du plan d'action stratégique et du plan opérationnel de 2025-2026.

APERÇU FINANCIER

En 2025-2026, la CESPM a déclaré des recettes totales de 2,90 millions de dollars et des dépenses totales de 2,72 millions de dollars, ce qui se traduit par un excédent de fin d'exercice de 178 640 \$. Sur les recettes totales, le financement provincial de base représentait 1,26 million de dollars. Les autres recettes étaient associées principalement à des services fournis selon le principe du recouvrement des coûts et à des projets particuliers entrepris pour le compte de partenaires provinciaux, notamment l'examen des programmes

universitaires de la Nouvelle-Écosse, l'agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse et les évaluations réalisées en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick.

L'excédent témoigne du rythme et du volume des activités à recouvrement des coûts réalisées pendant l'exercice. Comme ces activités sont entreprises sur demande, les recettes et les dépenses correspondantes peuvent varier considérablement d'une année à l'autre. L'excédent enregistré pour l'exercice 2025-2026 était principalement attribuable à un nombre supérieur à la normale de services à recouvrement des coûts au cours de l'année.

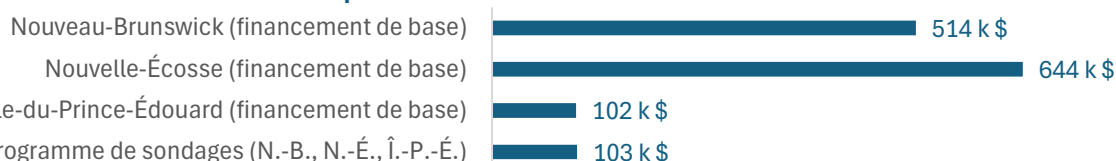
Les états financiers détaillés de la CESPM pour 2025-2026 se trouvent à l'[annexe C](#).

REVENUS PAR SOURCE DE FINANCEMENT (2025-2026)

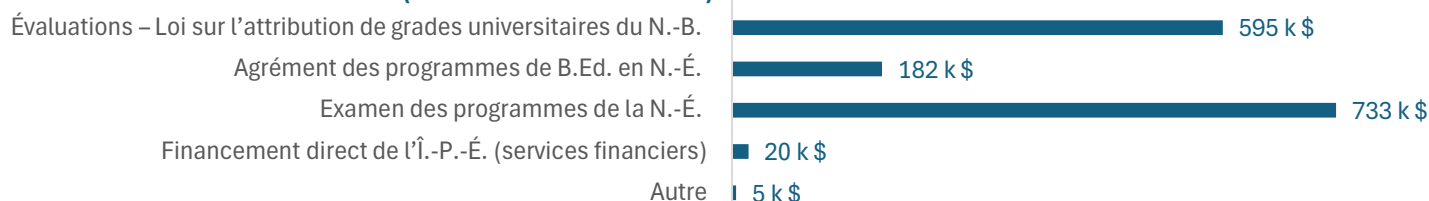
Recettes par sources de financement

2 899 256 \$

Financement provincial



Autres recettes (recouvrement des coûts)



DÉPENSES PAR ACTIVITÉ (2025-2026)

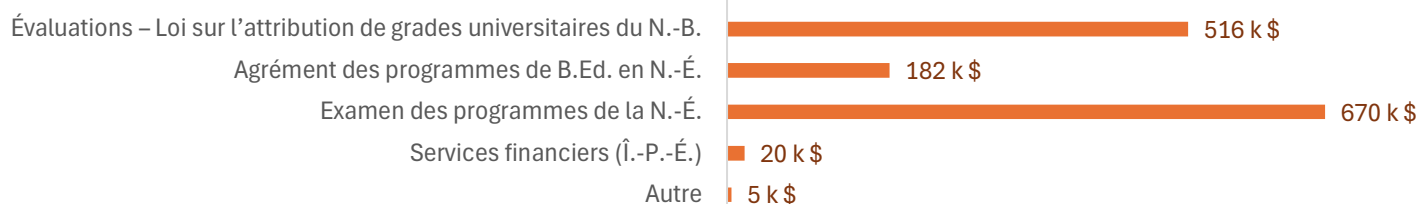
Dépenses par activités

2 720 615 \$

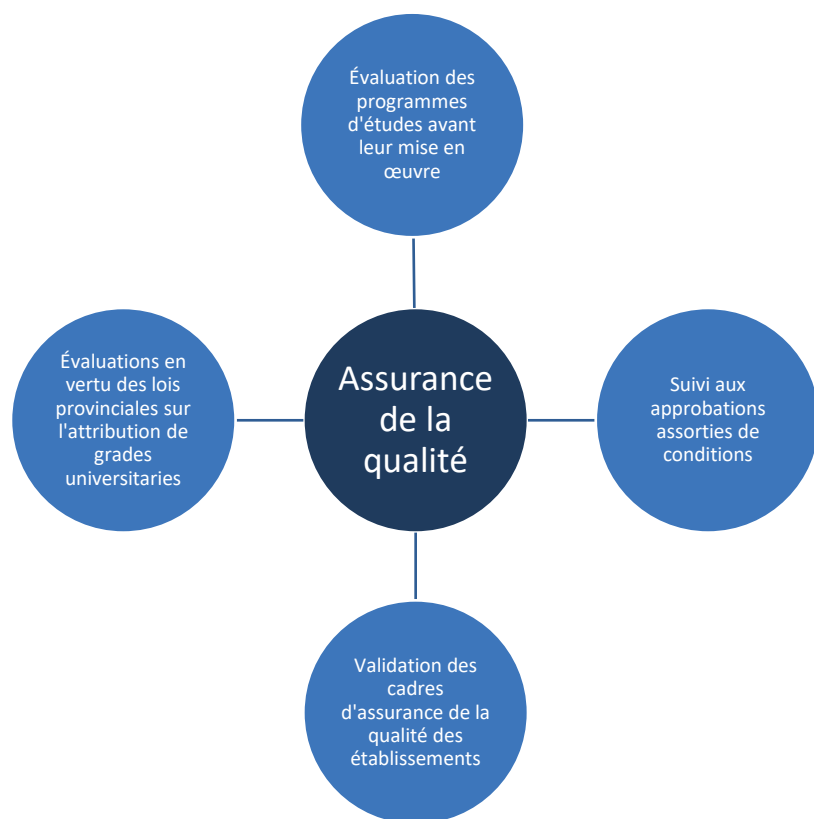
Activités de base



Travaux à recouvrement des coûts



ASSURANCE DE LA QUALITÉ



La Commission fournit des services d'assurance de la qualité pour toutes les universités financées par les deniers publics au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les services d'assurance de la qualité de la Commission accordent une attention particulièrement à l'expérience des étudiants et mettent à profit un partenariat avec les établissements pour veiller à ce que les étudiants reçoivent une éducation et des services connexes de qualité tout au long de leur expérience universitaire.

Le cadre d'assurance qualité (AQ) de la Commission regroupe deux outils majeurs :

1. l'évaluation des programmes avant leur mise en œuvre et
2. la vérification de l'assurance de la qualité.

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Une fonction clé de la Commission est d'évaluer les programmes d'études avant leur mise en œuvre pour s'assurer que les programmes des établissements sont conformes aux normes régionales en vigueur. À cette fin, la Commission coordonne et met à profit des services d'experts à l'interne et à l'externe pour étudier les propositions de nouveaux programmes et de modification de programmes. Le processus d'évaluation des programmes comprend deux stades :

1. **Évaluation de stade I (SI)** – Il s'agit d'une évaluation où le personnel effectue une analyse en se basant sur les normes d'évaluation en vigueur. Tous les projets sont soumis à cette analyse, qui permet de déterminer s'ils peuvent être approuvés dans le cadre d'une évaluation de stade I ou s'ils doivent faire l'objet d'une évaluation de stade II.
2. **Évaluation de stade II (SII)** – Cette évaluation est réalisée lorsque le personnel a du mal à déterminer si un projet donné satisfait aux normes de la CESP. Elle est entreprise par le Comité mixte sur l'AQ, qui est formé de l'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et de la CESP.

Les évaluations indépendantes permettent de veiller à ce que les programmes soient cohérents, actuels et pertinents, à ce que les résultats d'apprentissage et les résultats des personnes diplômées soient clairement définis et mesurables, à ce que l'expertise du corps professoral et les effectifs soient appropriés et à ce que les crédits et les diplômes soient arrimés sur les normes établies, de manière à faciliter la transférabilité et la mobilité entre établissements et entre administrations. Elles visent aussi à protéger la population étudiante en aidant la Commission à s'assurer que les descriptions des programmes, les résultats d'apprentissage, les

résultats en matière d'emploi et les affirmations relatives aux diplômes sont appuyés par des données probantes et que des ressources sont en place à l'appui d'une qualité constante (c.-à-d. absence de publicité mensongère).

À intervalles réguliers au cours de l'année, la Commission publie sur son site Web des comptes rendus publics concernant les propositions de programmes étudiées – [Programmes à l'étude](#).

En 2025-2026, la Commission :

- a publié une version actualisée des normes et critères d'évaluation des programmes ainsi qu'une révision des exigences en matière de renseignements pour les projets de nouveaux programmes de grade et de nouveaux programmes de diplôme et de certificat. Ces mises à jour avaient pour but de simplifier l'évaluation des programmes tant pour les établissements que pour les comités d'évaluation. Le changement le plus notable concernait l'ajout de critères pour chaque norme, afin de préciser les attentes relatives à l'élaboration et à l'évaluation de programmes, d'accroître la transparence du processus d'évaluation de la CESPm et d'harmoniser encore davantage les normes et les exigences en matière de renseignements. Ce changement devrait aussi avoir pour effet de réduire le nombre de questions de suivi pendant le processus d'évaluation, de manière à accélérer le processus décisionnel.
- a poursuivi la révision de ses définitions des termes « nouveau programme » et « modification de programme » ainsi que des renseignements exigés pour les propositions de modification de programme. L'objectif consistait à clarifier la différence entre les nouveaux programmes et les modifications de programme, à rationaliser les exigences en matière de renseignements, à réduire le fardeau administratif de même qu'à accroître l'efficacité et l'uniformité du processus d'évaluation.
- a fourni des conseils et un soutien liés à l'AQ en réponse à plus de 150 demandes, de façon à offrir aux parties prenantes un accès rapide à de l'expertise spécialisée ainsi qu'à renforcer la qualité de l'enseignement, la reddition de comptes et l'amélioration continue.

Approbations conditionnelles

Pour ne pas prolonger indûment le processus décisionnel, la Commission peut approuver un programme, nouveau ou modifié, à certaines conditions. Cette façon de procéder permet aux établissements de lancer leur programme avant la mise en place complète de l'ensemble des éléments ou d'une modification importante. Les conditions sont assorties d'exigences de suivi, par exemple la confirmation des embauches nécessaires, la remise de documents actualisés sur le programme, la confirmation de l'agrément ou la reddition de comptes sur la mise en œuvre du programme. Elles ne témoignent aucunement d'une violation des normes de qualité de la CESPm. Par la suite, la Commission effectue un suivi pour confirmer le respect des exigences et veiller à ce que tous les détails relatifs à la mise en œuvre soient réglés avant qu'ils n'aient d'incidence sur la population étudiante. Cette approche vise à concilier souplesse institutionnelle, protection de la population étudiante et assurance de la qualité.

En 2025-2026, la Commission :

- a examiné 53 réponses à des conditions imposées pour 46 programmes¹. Elle a confirmé que toutes les conditions avaient été remplies dans le cas de 22 de ces programmes. Pour ce qui est de 13 autres programmes, certaines conditions avaient été remplies, mais les réponses à d'autres conditions n'avaient pas encore été reçues. Enfin, dans le cas des 11 programmes restants, l'examen des réponses aux conditions était toujours en cours à la fin de l'exercice.

¹ Certains programmes sont approuvés à plus d'une condition.

2025-2026 EN CHIFFRES – ÉVALUATION DE PROGRAMMES

59

projets de programme
examinés en
comparaison à

50

en 2024-2025



12/15

universités ont
présenté un
projet

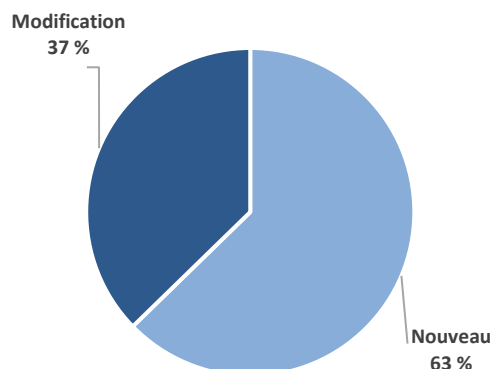
79 %

approuvés
au SI*

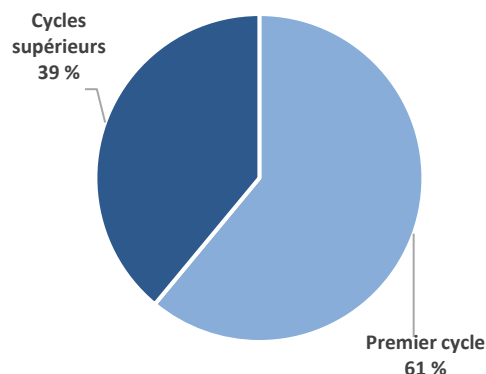
21 %

approuvés
au SII

Type de proposition



Proposition par niveau d'études

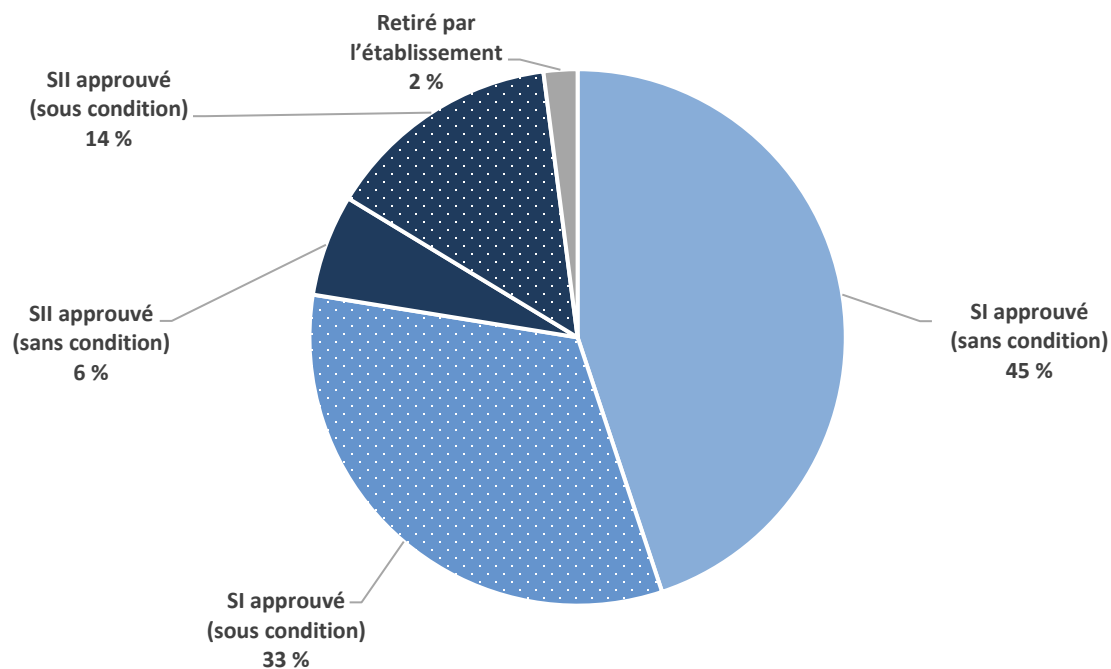


En date du **31 mars 2026**

49 dossiers de projet de programme étaient clos

10 étaient en attente d'une décision

Des 49 dossiers de projet de programme clos



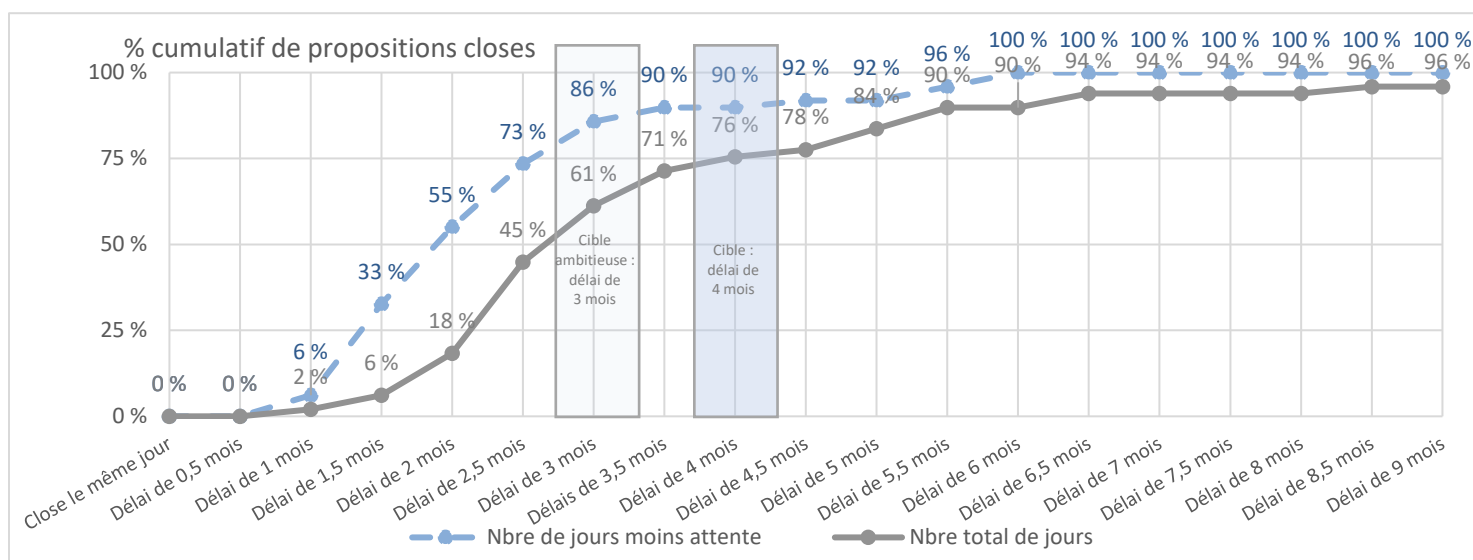
*n = 48 (c.-à-d. ne comprend pas le projet retiré par l'établissement)

Durée du processus décisionnel

Les délais pour le processus d'évaluation des programmes, de la réception de la proposition à la décision, sont présentés de deux manières : 1. Nombre total de jours civils; 2. Nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente pour que les établissements répondent aux questions de suivi pendant le processus d'évaluation. La Commission est résolue à réduire le plus possible les délais d'évaluation. Elle s'est fixé une cible de 4 mois depuis la réception d'un projet jusqu'à la communication de la décision. Sa cible ambitieuse est de 3 mois.

En 2025-2026

Sur les 49 dossiers clos, 76 % (37 sur 49) l'ont été dans un délai de 4 mois à partir de la date de réception du projet par la CESPM (18 % dans un délai de 2 mois et 61 % dans un délai de 3 mois); ce total englobe l'ensemble des projets évalués (c.-à-d. évaluations de stade I et de stade II confondues). Si l'on calcule le délai en fonction du nombre total de jours civils moins le nombre de jours d'attente des réponses aux questions de suivi adressées aux établissements, le pourcentage de dossiers clos dans un délai de 4 mois passe à 90 %, soit 44 sur 49 (55 % dans un délai de 2 mois; 86 % dans un délai de 3 mois).



VÉRIFICATION DE L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

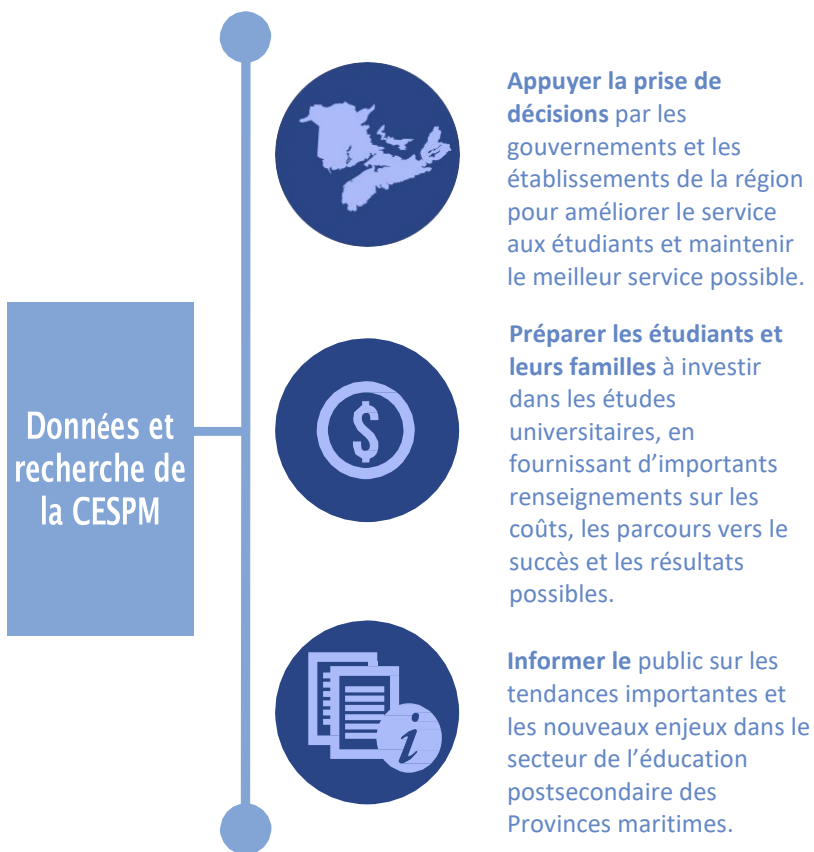
Les universités doivent constamment assurer la qualité de leurs programmes. Pour y arriver, elles comptent principalement sur des examens cycliques internes et externes qu'elles gèrent de façon indépendante. La Commission a instauré un processus de vérification des cadres d'assurance de la qualité pour confirmer que ces examens ont bel et bien lieu et pour évaluer dans quelle mesure le cadre d'assurance de la qualité de chaque établissement satisfait à des normes régionales reconnues, tout en fournissant des conseils et de l'aide aux universités. La CESPM entreprend actuellement le second cycle de ce processus, le premier cycle ayant été mené à bien en 2009. Une fois ce second cycle terminé, la Commission préparera une analyse régionale pour mettre en lumière les tendances, les pratiques exemplaires et les améliorations à apporter aux cadres d'AQ des établissements.

En 2025-2026, la Commission :

- a poursuivi le second cycle de son processus de vérification des cadres d'assurance de la qualité, comme suit :

Université	Mise à jour pour 2025-2026	Prochaine étape
Cape Breton University	Examen et approbation du rapport de suivi après un an. L'université a donné suite de manière satisfaisante aux recommandations contenues dans le rapport du comité externe.	Aucune autre mesure requise; évaluation terminée.
University of Prince Edward Island	Examen du rapport de suivi après un an. Approbation définitive en suspens dans l'attente de précisions de la part de l'établissement.	Examen des précisions avant de clore l'évaluation.
University of New Brunswick	Réception des précisions demandées sur le rapport de suivi après un an.	Examen prévu pour 2026-2027.
Nova Scotia College of Art and Design University	Réception du rapport de suivi après un an.	Examen prévu pour 2026-2027.
Dalhousie University	Réception du plan d'action.	Examen prévu pour 2026-2027.
St. Francis Xavier University	Réception du plan d'action.	Examen prévu pour 2026-2027.
Acadia University	Visite virtuelle effectuée du 19 au 21 novembre 2025. Réception du rapport du comité et du plan d'action de l'université.	Examen prévu pour 2026-2027.
Atlantic School of Theology	Visite virtuelle effectuée les 23, 24 et 30 mars 2026. Réception du rapport du comité et du plan d'action de l'établissement.	Examen prévu pour 2026-2027.
Mount Saint Vincent University	Visite virtuelle effectuée du 2 au 4 décembre 2025. Réception du rapport du comité le 20 mars 2026.	Plan d'action attendu en 2026-2027.

DONNÉES ET RECHERCHE



La Commission offre des sources d'information à valeur ajoutée aux gouvernements, aux établissements postsecondaires, aux étudiants et au grand public pour augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les provinces maritimes et accroître le dialogue à ce sujet.

La fonction des données et de la recherche vise en particulier à circonscrire les caractéristiques des programmes ainsi que les voies ou les courants éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants, l'obtention d'un grade universitaire et les résultats des diplômés.

La Commission recueille des données et élabore des statistiques et des produits de recherche reconnus à l'échelle nationale en tant que sources crédibles de renseignements sur l'éducation postsecondaire. Elle fournit ainsi aux gouvernements, aux établissements et à d'autres intervenants des données probantes qui facilitent le suivi des résultats, l'élaboration de politiques, la planification, la reddition de comptes et l'amélioration continue dans le secteur de l'enseignement supérieur des Maritimes.

COLLECTE DE DONNÉES

La Commission recueille, conserve et tient à jour les données sur l'éducation postsecondaire dans la région par les sources de données suivantes :

1. le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP);
2. l'Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD); et
3. les collectes de données spéciales.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)

Afin de combler de nombreux besoins d'information de la Commission ainsi que des gouvernements provinciaux, des établissements et d'autres groupes qui ont un intérêt dans l'éducation postsecondaire, la CESP recueille chaque année, par l'intermédiaire du SIEP, des données sur les programmes et les cours offerts par les établissements, les caractéristiques démographiques, les inscriptions aux programmes et aux cours et le transfert des crédits. La Commission recueille des données du SIEP des universités depuis 1999 et des collèges depuis 2017.

En 2025-2026, la Commission:

- a recueilli les données du SIEP des universités et des collèges pour 2024-2025.

Enquête sur les résultats des diplômés et diplômées (RDD)

L'Enquête RDD est menée tous les deux ans, et elle renseigne sur le financement des études, les résultats liés à l'emploi, la mobilité des personnes diplômées et la poursuite des études. Elle porte exclusivement sur les titulaires de baccalauréat d'une université des Maritimes et consiste en un cycle de six ans qui comprend deux promotions (les deux faisant l'objet d'un sondage deux ans après l'obtention du diplôme, dont une qui sera de nouveau sondée six ans après l'obtention du diplôme). Les résultats de l'Enquête aident les gouvernements, les établissements et la population étudiante à comprendre la valeur des études universitaires et l'évolution des résultats des personnes diplômées au fil des ans.

Autres sources de données

De temps à autre, la Commission dirige des collectes de données spéciales pour aborder les nouveaux enjeux. Elle a aussi recours à des données produites par des tiers (p. ex. Statistique Canada, Enquête auprès des étudiants de première année du Consortium canadien de recherche sur les étudiants) pour appuyer ses sources de données existantes et éviter le dédoublement d'efforts. Les collectes de données spéciales et les données issues de tiers fournissent aux gouvernements et aux établissements un ensemble de données factuelles plus complet à l'appui de la planification, de l'élaboration de politiques et de l'amélioration du système d'enseignement.

En 2025-2026, la Commission :

- a recueilli des données sur les droits de scolarité, les frais connexes et les frais de résidence auprès des universités.

PRODUITS STATISTIQUES ET DE RECHERCHE

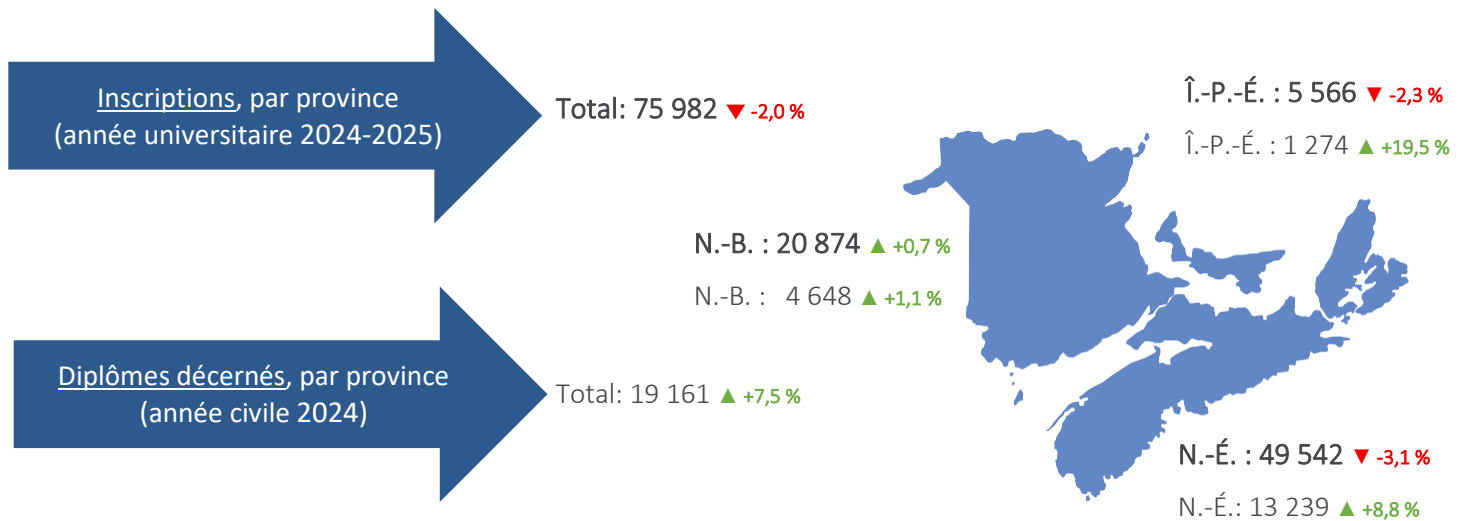
À partir de ces sources de données, la Commission met à la disposition des gouvernements, des établissements postsecondaires, des étudiants et étudiantes et du grand public des produits statistiques et de recherche à valeur ajoutée pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes ainsi qu'augmenter la sensibilisation aux questions et possibilités liées à l'éducation postsecondaire dans les Maritimes et engager un dialogue à ce sujet.

Ces travaux visent en particulier à circonscrire les caractéristiques des parcours éducatifs et d'autres facteurs qui influent sur les progrès des étudiants et étudiantes, l'obtention d'un diplôme et les résultats des diplômés et diplômées.

Statistiques des universités

La Commission diffuse des ensembles normalisés de tableaux statistiques qui fournit des renseignements sur des indicateurs clés et des tendances dans le réseau des universités des Maritimes. Les tableaux suivants sont affichés sur le site Web de la Commission :

- Inscriptions et équivalents temps plein
- Diplômes décernés
- Droits de scolarité, frais accessoires et de résidence au premier cycle et aux cycles supérieurs et pour les étudiantes et étudiants internationaux
- Équivalents temps plein et équivalents temps plein pondérés pour l'année complète
- Taux de participation aux études universitaires



Statistiques des collèges

La Commission crée et diffuse des jeux de données statistiques normalisées qui fournissent de l'information sur les principaux indicateurs et tendances dans les collèges des Maritimes. Il en ressort un cadre commun qui permet de mesurer l'activité collégiale dans les Maritimes et d'en rendre compte, créant ainsi un portrait inédit du secteur de l'enseignement collégial dans la région.

En 2025-2026, la Commission :

- a finalisé et publié la méthodologie employée pour calculer les inscriptions dans les collèges ainsi que les diplômes décernés, et diffusé le premier ensemble de tableaux statistiques normalisés pour les collèges.

Couplage des dossiers

La Commission transforme les données reçues des établissements pour établir une ressource à l'échelle du réseau qui couple les dossiers des personnes étudiantes entre les établissements des Maritimes et au fil du temps. Actuellement, plus de 2,2 millions de dossiers dans le SIEP représentant au-delà de 670 000 personnes qui ont fréquenté un établissement postsecondaire public des Maritimes entre 1999-2000 et 2021-2022 sont couplés, sous la forme de données longitudinales. La base de données longitudinales du SIEP permet à la Commission de mieux comprendre les particularités du cheminement des étudiants et étudiantes tout au long de leur parcours dans le réseau d'éducation postsecondaire des Maritimes.

Mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes

En utilisant des données administratives (SIEP) des universités ainsi que les données de l'Enquête RDD, la Commission a élaboré des mesures du progrès et des résultats des étudiants et étudiantes en ce qui concerne :

- La progression des étudiants et étudiantes (la persévérance et le taux de diplomation, le délai d'obtention du grade, la charge de cours, la persévérance au fil des sessions et les interruptions du parcours), et
- Les mesures des résultats des diplômés et diplômées (l'emploi, le financement des études, la poursuite des études, la mobilité).

Ces mesures facilitent l'élaboration de politiques, l'amélioration des établissements, la planification des effectifs et la reddition de comptes en montrant le cheminement des étudiantes et des étudiants durant leurs études postsecondaires et après l'obtention de leur grade.

Demandes personnalisées

La Commission répond à des demandes de dossiers de données et de mesure personnalisés de la part des gouvernements, des établissements et d'autres intervenants. Ces produits taillés sur mesure étayent l'élaboration de politiques et de plans fondés sur des données probantes, renforcent la reddition de comptes et aident les intervenants à s'attaquer à des priorités naissantes dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.

En 2025-2026, la Commission :

- a répondu à plus de 20 demandes de données individuelles personnalisées.

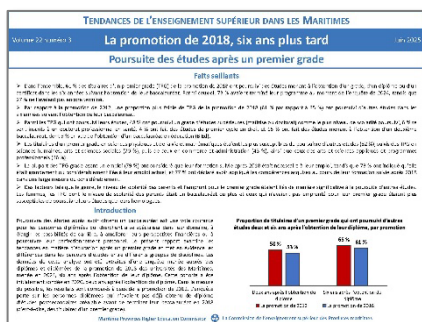
Données ouvertes

La Commission fournit des ensembles de données relatives aux inscriptions et aux diplômes décernés en format libre CSV à l'aide d'un outil interactif convivial. Les données ouvertes sont accompagnées d'une autorisation explicite d'accès aux données afin de faciliter encore plus les analyses et le débat sur les questions importantes entre les intervenants à la Commission

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2025-2026

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

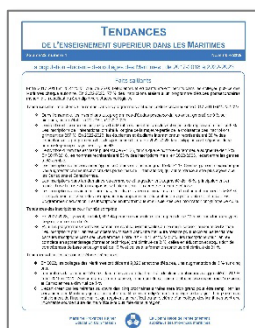
La promotion de 2018, six ans plus tard : Poursuite des études après un premier grade (juin 2025)



- Dans l'ensemble, 61 % des titulaires d'un premier grade (TPG) de la promotion de 2018 ont poursuivi des études menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat dans les six années qui ont suivi l'obtention de leur baccalauréat.
- Parmi les TPG qui ont continué leurs études, 48 % ont obtenu un grade d'études supérieures (maîtrise ou doctorat correspondant à leur plus haut niveau de scolarité), 6 % ont poursuivi un doctorat professionnel en santé, 4 %, un grade de premier cycle en droit, et 15 %, un second baccalauréat, dont 5 % un baccalauréat en éducation.
- Les TPG en sciences physiques, en sciences de la vie et en mathématiques étaient les plus susceptibles de poursuivre leurs études (82 %). Ils étaient suivis par les TPG des programmes de sciences humaines, d'arts et de sciences sociales (70 %), de commerce et d'administration (48 %), puis d'arts et de sciences appliqués. Venaient ensuite les TPG des programmes professionnels (46 %).

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes :

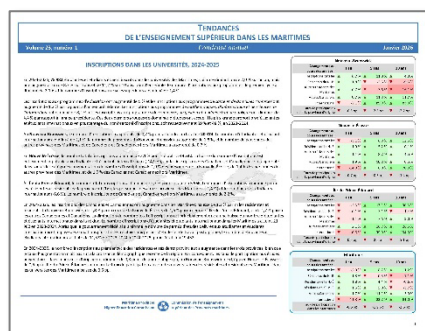
La population étudiante des collèges des Maritimes : de 2017-2018 à 2022-2023 (novembre 2025)



- De 2017-2018 à 2022-2023, les inscriptions dans les programmes d'études postsecondaires ont augmenté de 9 % pour atteindre 20 718 en 2022-2023.
- Le nombre de personnes issues des Maritimes qui étaient inscrites dans les collèges de la région a diminué de 8 %. Les personnes venues de l'étranger étaient en grande partie responsables de la hausse des inscriptions, leur nombre ayant grimpé de 267 %. En 2022-2023, les personnes issues de l'étranger représentaient 20 % des inscriptions. En 2022, les collèges des Maritimes ont décerné 9 326 diplômes, soit une augmentation de 6 % sur cinq ans.
- Le nombre de diplômes décernés aux personnes venues de l'étranger a augmenté de 213 % entre 2018 et 2022. Au cours de la même période, le nombre de diplômes décernés aux personnes venant du Canada a diminué de 5 %.

FAITS SAILLANTS DES RAPPORTS PUBLIÉS EN 2025-2026

Tendances de l'enseignement supérieur dans les Maritimes : Condensé annuel : Inscriptions dans les universités, 2024-2025 (janvier 2026)



- En 2024-2025, 75 982 personnes étaient inscrites dans les universités des Maritimes, ce qui représente une baisse de 2,0 % par rapport aux années précédentes, mais une hausse de 8,7 % et de 11,2 % sur cinq ans et sur dix ans respectivement.
- En 2024-2025, les inscriptions de personnes venant du Canada ont augmenté dans les Maritimes : la hausse était de 1,3 % chez les personnes du N.-B., de 1,8 % chez celles de la N.-É., de 1,6 % chez celles de l'Î.-P.-É. et de 1,7 % chez celles d'ailleurs au pays. La baisse du nombre total d'inscriptions s'explique principalement par une diminution du nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans la région.
- Le nombre d'inscriptions de personnes venant de l'étranger dans les Maritimes a atteint son point culminant en 2023-2024, soit 21 902. À la suite du plafonnement par le gouvernement fédéral du nombre de permis d'études et du resserrement des conditions pour les permis d'études et les permis de travail postdiplôme, le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers a chuté de 11,3 % entre 2023-2024 et 2024-2025 pour se chiffrer à 19 432.

Enquête de 2025 du Consortium canadien de recherche sur les étudiants universitaires auprès des étudiants de première année (mars 2026)



- Ce rapport compare les résultats d'enquête de 14 universités des Maritimes (n = 2 123) à ceux de 28 universités de l'extérieur des Maritimes (n = 9 911).
- Le profil démographique des personnes inscrites en première année dans les universités des Maritimes révèle que 81 % avaient la citoyenneté canadienne, 75 % étaient âgées de 18 ans ou moins, 74 % étaient célibataires, 64 % étaient des femmes, 38 % déclaraient un handicap, 29 % s'identifiaient comme membres d'une minorité visible, 8 % étaient la première génération à faire des études postsecondaires et 6 % étaient Autochtones. Ces résultats étaient semblables au profil de la population étudiante des autres régions du pays, à la différence que les étudiantes et les étudiants d'ailleurs étaient plus susceptibles de s'identifier comme membres d'une minorité visible (52 % par rapport à 29 %).
- De plus, 67 % des personnes venant des Maritimes vivaient hors du foyer familial comparativement à 47 % chez les étudiantes et étudiants venant d'ailleurs.

COLLABORATION ET SERVICES DIVERS

Stimuler le débat



La Commission sait qu'on obtient beaucoup plus grâce à la coopération avec les intervenants. Chaque groupe d'intervenants apporte un morceau différent et important du casse-tête en offrant chacun leur perspective quant à la question en jeu. Le travail en collaboration a, plus d'une fois, donné des résultats positifs, et il a permis de s'assurer que les efforts de la Commission correspondent aux besoins et aux attentes des intervenants.

Dans bien des cas, le travail en collaboration constitue une approche rentable pour tous les partenaires. Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, la Commission mobilise constamment la participation de ses partenaires.

En plus de l'assurance de la qualité et les données et la recherche (qui constituent l'essentiel de son travail), la Commission est également responsable ce de qui suit :

1. stimuler l'action coopérative et
2. fournir aux provinces des services sur demande.

ACTION COOPÉRATIVE

Dans le cadre de son mandat pour l'action coopérative, la Commission facilite la coopération dans les Maritimes, avec les autres provinces et avec des partenaires externes afin d'élaborer des approches rentables en collaboration qui permettent de travailler sur des projets communs liés à l'éducation postsecondaire.

Présentations

En 2025-2026, la Commission :

- a présenté un exposé sur les données et tendances relatives à l'enseignement supérieur dans les Maritimes au congrès étudiant des Maritimes à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 14 juin 2025.
- a présenté un exposé sur les différences de genre dans les résultats en matière d'emploi chez les bacheliers et bachelères des universités des Maritimes à l'occasion de la conférence de la Société canadienne pour l'étude de l'enseignement supérieur à Toronto le 1^{er} juin 2025.
- a présenté ses travaux de recherche et de collecte de données sur l'apprentissage expérientiel à la réunion d'Avenir NB/Avenir Wabanaki à Fredericton (Nouveau-Brunswick) le 28 janvier 2026.

Comités, groupes de travail, associations et réunions de collaboration

La Commission est membre de plusieurs comités, groupes de travail et associations :

- Association for Institutional Research
- Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles
- Council for Higher Education Accreditation
- Global Academic Integrity Network
- Réseau international des organismes de promotion de l'assurance de la qualité en enseignement supérieur
- Comité consultatif national sur les données d'éducation postsecondaire
- Comité de gestion stratégique du Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
- Groupe de travail pancanadien sur l'assurance de la qualité
- Association internationale des professionnels de la protection de la vie privée

En 2025-2026, la Commission :

- a tenu trois séances de la communauté de pratique de l'AQ avec des personnes-ressources clés de 10 des 15 universités des Maritimes. Plusieurs sujets ont été abordés : processus de suspension et d'abolition de programmes, utilisation de l'intelligence artificielle en AQ, création d'une culture propice à la modification de programmes et coordination des examens de programme externes et des examens d'agrément. Les membres accordent une valeur particulière à l'apprentissage avec les pairs : découvrir comment des collègues d'autres établissements abordent des défis semblables et disposer, pour ce genre d'échanges, d'une tribune qui n'existe nulle part ailleurs.
- a continué de fournir un soutien au groupe de travail sur l'IA, auquel siègent 13 des 15 universités des Maritimes. Dirigé par les universités elles-mêmes, ce groupe de travail a élaboré un ensemble de principes sur l'IA pour aider les établissements à façonner les politiques et les cadres régissant la conception, la mise en œuvre et le renouvellement continu de leurs programmes. Il a terminé ses travaux à la fin de l'exercice.
- a tenu un forum d'une journée sur la recherche et la collecte de données le 10 juin 2025 à Moncton (N.-B.). Ce forum annuel réunit des chercheurs du milieu universitaire et collégial, des registraires et des représentants provinciaux, qui discutent avec la Commission de ses activités de recherche et de collecte de données. En tout, 27 personnes représentant dix universités, trois collèges et les trois gouvernements provinciaux y ont assisté. Pour les personnes participantes, la possibilité de découvrir et de commenter les travaux de recherche et les données de la CESPM ainsi que d'échanger avec des collègues constituent les principaux avantages du forum.

La participation de la Commission à ces travaux constitue une excellente occasion d'apprendre et d'échanger des pratiques exemplaires et de cerner des possibilités de collaboration.

Entente du Réseau informatique éducatif du N.-B. et de l'Î.-P.-É. (RIÉ)

La CESPM est membre du Réseau informatique éducatif (RIÉ) du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard et lui fournit un soutien administratif et financier. Elle administre les fonds accordés au RIÉ par les deux provinces, participe à l'établissement et à la surveillance de son budget annuel et gère ses flux de trésorerie et la production de ses rapports financiers. De plus, la Commission fournit un soutien administratif au conseil d'administration du RIÉ et au Comité réseau, notamment en mettant du personnel à la disposition du secrétariat du Comité réseau. Ce soutien prend diverses formes : coordination des réunions, rédaction et tenue des dossiers et des procès-verbaux des réunions, soutien à la communication entre le Comité réseau et le conseil d'administration et aide à la gouvernance et aux opérations du RIÉ. En assumant ces responsabilités, la CESPM contribue à l'administration, à la supervision financière et à la gouvernance du RIÉ, et elle facilite la collaboration entre les établissements d'enseignement postsecondaire participants du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le lien qui suit mène au site Web du RIÉ, lequel renferme un rapport annuel sur les réalisations de l'équipe : www.nbpei-ecn.ca.

SERVICES AUX PROVINCES

La *Loi sur la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes* (CESPM) autorise la Commission à fournir des services aux provinces et aux établissements. Les services sont généralement fournis dans le cadre d'accords de recouvrement des coûts et ont été offerts principalement aux provinces.

Projets de collaboration avec des partenaires

En 2025-2026, la Commission :

- a communiqué les données sur les inscriptions et les diplômes décernés des universités du Nouveau-Brunswick à l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick afin de mener des recherches pour appuyer les programmes du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard

La Commission fournit des services financiers à l'Île-du-Prince-Édouard selon le principe du recouvrement des coûts. Cela comprend ce qui suit :

- administration du budget de l'enseignement postsecondaire au cours de l'année, y compris les fonds engagés par la province;
- remise d'états financiers vérifiés sur le financement de l'enseignement postsecondaire par la Commission dans la province, notamment les fonds accordés à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et au Collège Holland.

Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse

En vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* du Nouveau-Brunswick et la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse, la Commission mène, à la demande des ministres et selon le principe du recouvrement des coûts, des évaluations d'établissements privés et de leurs programmes pour s'assurer qu'ils respectent les normes de qualité convenues. Par des examens indépendants, la CESPM veille à ce que les programmes d'études soient cohérents, actuels et pertinents, à ce que les résultats d'apprentissage et les résultats des personnes diplômées soient clairement définis et mesurables, à ce que l'expertise du corps professoral et les effectifs soient appropriés et à ce que les crédits et les diplômes soient arrimés sur les normes établies, de manière à faciliter la transférabilité et la mobilité entre établissements et entre administrations. Ces examens ont aussi pour but de protéger la population étudiante en aidant la Commission à s'assurer que les descriptions des programmes, les résultats d'apprentissage, les résultats en matière d'emploi et les affirmations relatives aux diplômes sont appuyés par des données probantes et que les mécanismes et les ressources nécessaires sont en place à l'appui de la qualité des grades (c.-à-d. absence de publicité mensongère).

En 2025-2026, en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires du Nouveau-Brunswick*, la Commission :

- a mené à bien 21 évaluations
 - 7 évaluations d'établissements (2 avec visite des lieux, 5 examens sur dossier)
 - 5 évaluations de nouveaux programmes (avec visite des lieux dans tous les cas)
 - 7 évaluations associées à une désignation conditionnelle (2 avec visite des lieux, 5 examens sur dossier)
 - 2 évaluations de modification (examen sur dossier)
- a réalisé 10 autres évaluations qui étaient encore en cours à la fin de l'exercice :
 - 1 évaluation d'établissements (avec visite des lieux)
 - 2 évaluations de nouveaux programmes (avec visite des lieux dans tous les cas)
 - 5 évaluations associées à une désignation conditionnelle (2 avec visite des lieux, 3 examens sur dossier)
 - 2 modifications (examen sur dossier)

En 2025-2026, en vertu de la *Degree Authorization Act* de la Nouvelle-Écosse, la Commission :

- n'a reçu aucune demande d'évaluation.

Premier agrément des programmes de baccalauréat en éducation de la Nouvelle-Écosse

La Nouvelle-Écosse a engagé la Commission, selon le principe du service de plein recouvrement des coûts pour la province, pour mettre en œuvre l'agrément des programmes de baccalauréat en éducation offerts par les établissements provinciaux. Le processus d'agrément montre que :

- les programmes d'études menant au baccalauréat en éducation sont actuels, pertinents et conformes aux pratiques d'enseignement contemporaines;
- les personnes fraîchement diplômées des programmes de baccalauréat sont bien préparées pour l'enseignement;
- le corps professoral des facultés d'éducation de la Nouvelle-Écosse entreprend des recherches et des études significatives sur l'éducation dans la province;
- les enseignantes et enseignants sont bien préparés pour aider les jeunes de la Nouvelle-Écosse à atteindre les normes de référence en littératie, en numératie, en sciences et en sciences sociales.

En 2025-2026, la Commission :

- a visité Acadia University, Cape Breton University, St. Francis Xavier University et l'Université Sainte-Anne et a reçu le rapport du comité d'évaluation de chaque établissement.

Examen des programmes universitaires de la Nouvelle-Écosse

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a chargé la Commission d'élaborer des produits et des méthodologies ainsi que d'analyser des données pour aider les universités de la province à répondre aux exigences en matière d'examen des programmes énoncées dans les accords bilatéraux entre les universités et le gouvernement provincial.

En 2025-2026, la Commission :

- a confié au cabinet Huron Advisors Canada Limited le mandat de créer un guide d'examen des programmes et une méthodologie normalisée pour l'évaluation des coûts des programmes universitaires ainsi que de procéder à une analyse des données et des tendances liées à l'enseignement postsecondaire et au marché du travail dans toute la province.
- a relié les programmes universitaires de la Nouvelle-Écosse au marché du travail en mettant en correspondance les codes de la Classification des programmes d'enseignement et ceux de la Classification nationale des professions (c.-à-d. la CPE et la CNP) à l'aide des données de sa propre Enquête sur les résultats des diplômées et diplômés (RDD) et de l'Enquête nationale auprès des diplômés de Statistique Canada. Ce projet vise à fournir aux étudiantes et aux étudiants des parcours plus clairs depuis les études jusqu'à l'emploi, à permettre au gouvernement d'arrimer les programmes sur les besoins en main-d'œuvre, à améliorer la planification pour les universités et à aider la CESPM à réaliser ses activités d'approbation de programme et d'assurance de la qualité.
- a créé un répertoire de l'ensemble des programmes de certificat, de diplôme et de grade dispensés par les universités de la Nouvelle-Écosse.
- a produit des statistiques à l'échelle des programmes sur les inscriptions, les diplômes décernés, les taux de diplomation et les délais d'obtention des grades afin d'aider les universités à satisfaire aux exigences liées à l'examen de leurs programmes.

Collecte de données sur l'apprentissage expérientiel pour Avenir NB

La Commission a été chargée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick d'intégrer les données sur l'apprentissage expérientiel des universités du Nouveau-Brunswick aux jeux de données de son SIEP et de ses Enquêtes sur les RDD. Les données sur l'apprentissage expérientiel aideront la province, en collaboration avec Data NB, à mener des recherches au sujet de ses investissements dans l'apprentissage expérientiel et de leurs impacts sur les résultats de la population étudiante et des personnes diplômées.

En 2025-2026, la Commission :

- a recueilli les données de 2024-2025 sur l'apprentissage expérientiel de la population étudiante auprès des quatre universités publiques du Nouveau-Brunswick;
- a créé un modèle pour faciliter la collecte de données sur l'apprentissage expérientiel de la population étudiante et leur intégration aux données annuelles de son SIEP.

ANNEXE A – COMPOSITION DE LA COMMISSION ET DE SES COMITÉS *

MEMBRES DE LA CESPM

Représentants des établissements :

Elizabeth Dawes, Nouveau-Brunswick
(vice-présidente)

Petra Hauf, Nouveau-Brunswick

Amanda Cockshutt, Nouvelle-Écosse

Lori Francis, Nouvelle-Écosse

Ashlee Cunsolo, Nouvelle-Écosse

Vacant, Île-du-Prince-Édouard

Hauts fonctionnaires ou dirigeants :

Lamia Kawtharani-Chami, Nouveau-Brunswick

France Haché, Nouveau-Brunswick

Sheila MacLeod, Nouvelle-Écosse

Jocelyn Yerxa, Nouvelle-Écosse
(présidente)

Vacant, Nouvelle-Écosse

Nicole Bellefleur, Île-du-Prince-Édouard

Patricia Shields, Île-du-Prince-Édouard

Population en général :

Robin Lathangue, Nouveau-Brunswick

Vincent Hébert, Représentant étudiant,
Nouveau-Brunswick

Vacant, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Vacant, Nouvelle-Écosse

Vacant, Île-du-Prince-Édouard

Membre d'office, sans droit de vote :

Catherine Stewart, directrice générale
de la CESPM

COMITÉS PERMANENTS

COMITÉ DE DIRECTION ET DE GOUVERNANCE DE LA CESPM

Jocelyn Yerxa, présidente de la CESPM

Catherine Stewart, directrice générale
de la CESPM

Vacant, vice-président de la CESPM

Vacant, représentation du Comité sur
l'assurance de la qualité

Nicole Bellefleur, représentante d'un
gouvernement provincial

COMITÉ AUA-CESPM SUR L'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Nommés par l'AUA :

Richard Isnor, Mount Allison University

Leslie Phillmore, Dalhousie University

Andrew Parnaby, Cape Breton
University

Nommés par la CESPM :

Kathy Gottschall-Pass, University of
Prince Edward Island

Matthieu LeBlanc, Université de
Moncton (président)

Vacant

Représentation étudiante nommée conjointement par l'AUA et la CESPM:

Sophia Carpenter, Acadia University

Vacant

COMITÉ DES FINANCES DE LA CESPM

France Haché, Nouveau-Brunswick

Petra Hauf, Nouveau-Brunswick

Sheila MacLeod, Nouvelle-Écosse

Jocelyn Yerxa, Nouvelle-Écosse
(présidente)

Vacant, Nouvelle-Écosse

Nicole Bellefleur, Île-du-Prince-Édouard

Vacant, Île-du-Prince-Édouard

Catherine Stewart, directrice générale
de la CESPM

*Membres au 31 mars 2026. La Commission reconnaît avec gratitude l'apport des membres du conseil et des membres des comités dont le mandat a pris fin avant le 31 mars 2026.

Brian Baxter

Jérémy Guy Belliveau

Jeff Conrad

Greg Naterer (président de la
CESPM)

Cheryl To

Madine VanderPlaats

Lindsay Wadden

Marty Zelenietz

ANNEXE B – PERSONNEL DE LA COMMISSION*

MEMBRES DU PERSONNEL DE LA CESPM

Rachael Anderson, agente des services généraux
Stanislav Bashalkhanov, analyste, Politiques et recherche
Isabelle Cormier, analyste, Politiques et recherche
Amin Erfanmanesh, analyste, Politiques et recherche
Benoit Gallant, analyste de données et systèmes de gestion
Regan Luck, adjointe administrative
Shannon McKenna-Farrell, directrice, Assurance de la qualité
Lisa O’Connell, directrice, Recherche et analyse des données
Vicky Simpson, analyste, Politiques et recherche
Renée St. Onge, analyste, Politiques et recherche
Kathrine Stanley, adjointe administrative
Catherine Stewart, directrice générale
Scott Stonehouse, concepteur de systèmes informatiques
Courtney Sutton, analyste, Politiques et recherche
Andy Thompson, analyste, Politiques et recherche
Gillian Tillard, analyste, Politiques et recherche

*Membres du personnel au 31 mars 2026.

ANNEXE C – ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

Uniquement en ligne